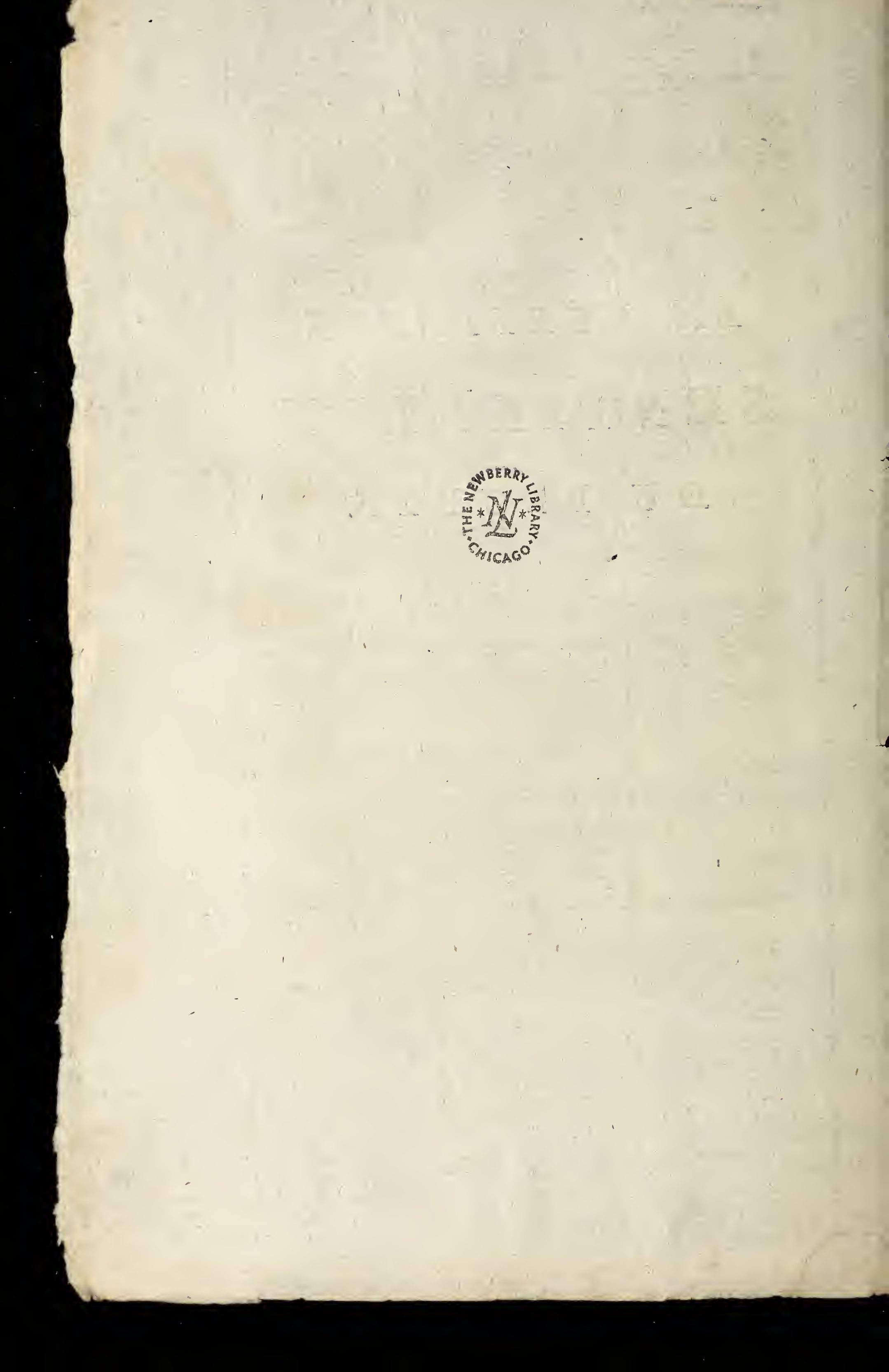
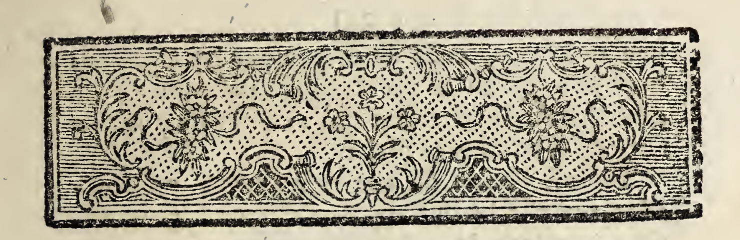
LA VÉRITABLE
SENTINELLE
DU PEUPLE.





LA VÉRITABLE SENTINELLE *DU PEUPLE.*

Il ſépare les dards, & les rompt ſans effort.
Fables de la Fontaine. Le Vieillard & ſes Enfans.

QUEL eſt le véritable Citoyen qui, réfléchiſſant ſur la nature des événemens actuels, & ſur les ſuites qu'ils peuvent entraîner, ne ſoit pas effrayé du péril dont la choſe publique eſt menacée ?

Une famille unie peut tout eſpérer des efforts combinés de ſes membres ; mais ſi leur union ceſſe, ſi la famille ſe voit attaquée par ceux-là même qui ont le plus grand intérêt à ſa conſervation, c'en eſt fait, il ne reſte plus d'eſpoir.

Seroit-ce là notre poſition ? N'aurions-nous plus qu'à gémir ſur nos malheurs ? L'homme de bien n'auroit-il plus qu'à s'envelopper de ſa vertu, & à ſe ſouſtraire à un auſſi douloureux ſpectacle ? Non ſans doute, nous avons encore

une reſſource, celle de détromper les Citoyens honnêtes qu'on a pu induire en erreur, de dévoiler l'odieuſe trame qui s'eſt ourdie pour les faire donner dans le piege.

Tel eſt l'objet de ces réflexions : puiſſent-elles remplir le but de leur auteur ! puiſſent-elles ramener le calme dans les eſprits, en éclairant nos plus chers Concitoyens ſur la profondeur de l'abîme dans lequel ils ſont ſur le point d'être précipités !

Un Miniſtre audacieux & pervers, entreprend d'aſſervir une grande Nation; dans le déſordre d'une imagination impétueuſe, & brûlant du deſir d'atteindre, dès les premiers pas, le but qu'il s'eſt propoſé, rien ne peut trop tôt ſatisfaire la ſoif qu'il a de régner deſpotiquement au nom du Souverain dont il trahit la confiance.

Les Loix offrent un obſtacle à l'accompliſſement de ſon projet; il arrête de les renverſer. Sa criminelle entrepriſe éprouve une réſiſtance générale ; des armées vont répandre la terreur aux extrêmités de l'Empire; il doit craindre que le Souverain ſoit éclairé; l'accès du Trône eſt interdit; des Citoyens de tous les Ordres s'oppoſent avec fermeté, au progrès du pouvoir arbitraire ; les coups d'autorité ſe multiplient dans tous les genres.

Mais vainement il a cru pouvoir ſubjuguer par la force une Nation courageuſe; elle briſe les fers dont on vouloit la charger; rendue à elle-même, & ſortant, pour ainſi dire, du long aſſoupiſſement dans lequel on la voyoit plongée, l'aſpect de la ſervitude lui fait ſentir le

prix de la liberté ; elle marche à grands pas vers un meilleur ordre de choſes.

La vérité pénetre enfin juſqu'au Souverain ; les Loix reprennent leur empire : la Nation, à la veille d'être raſſemblée, eſt ſur le point de voir renaître ſon antique conſtitution ; les trois Ordres de l'Etat ne forment qu'un vœu, celui du bien public ; tous ſe félicitent à l'envi du ſuccès qui a couronné leurs efforts, & nos regards fatigués des ſcenes d'horreur dont ils étoient frappés, peuvent ſe repoſer ſur la perſpective d'un avenir plus heureux.

Par quelle fatalité ſommes-nous tombés tout-à-coup dans un état plus déſeſpérant encore que celui auquel nous avons été ſur le point de ſuccomber ? Comment les expreſſions de la gratitude publique ſe changent-elles, pour ainſi dire, en imprécations contre cette même claſſe de Citoyens, qui, contens d'avoir pu, au prix de leur liberté, & des plus généreux efforts, contribuer à ſauver la Patrie, trouvoient dans le rétabliſſement du bon ordre, la plus douce, comme la plus noble des récompenſes, & jouiſſoient d'un triomphe d'autant plus précieux, que, partageant avec tous leurs Concitoyens le mérite de la victoire, le prix leur en étoit décerné par des mains dignes elles-mêmes de le recevoir ?

A quoi devons-nous attribuer une révolution auſſi inattendue ? Quel eſt le génie mal-faiſant, qui, agitant parmi nous le flambeau de la diſcorde, & nous aveuglant ſur nos propres intérêts, a pu tenter de rompre les liens d'une union fraternelle ? Ceux-là qui avoient juré la

perte commune, ont pu ſeuls, n'en doutons point, former cet abominable complot. D'autant plus acharnés à pourſuivre leur proie, qu'en la défendant avec plus de courage, nous avons ſçu la ſouſtraire à leurs criminels efforts, ils dirigent principalement leurs traits contre ceux qui ont le plus contribué à faire échouer leur projet. Ils ont ſubſtitué une ſourde & artificieuſe politique aux moyens violens qui ne leur ont pas réuſſi; & dans l'inquiétude qui les agite ſur leur ſort à venir, ſur les précautions que la Nation doit prendre pour rendre vaines à jamais de ſemblables entrepriſes, ils s'efforcent de donner le change à l'opinion publique; ils cherchent à détourner l'attention des vrais Citoyens, de ce qui devroit uniquement l'occuper, pour la diriger vers des objets étrangers à la révolution dont nous avons été ſi près d'être victimes; voyez-les, fideles à la maxime du Machiavéliſme, ſemer la diviſion, pour opérer l'aſſerviſſement; voyez-les ſur-tout, furieux de n'avoir pu renverſer l'obſtacle que notre union leur a oppoſé, faire tous leurs efforts pour détruire cette union précieuſe à laquelle nous avons dû notre ſalut, & qui peut ſeule encore dans ce moment prévenir notre perte.

Lorſque le Souverain tient les rênes de l'Empire d'une main ferme & aſſurée, lorſque la juſtice dirige les opérations du Gouvernement, tout ſe maintient dans l'ordre, & la Loi veillant ſans ceſſe ſur les entrepriſes de ceux qui tendroient à le troubler, fait reſpecter le Monarque, & aſſure la tranquillité publique. Le Chef de l'Etat veut-il au contraire ſe créer, par la

force, une autorité indépendante des Loix ? un choc violent doit néceſſairement avoir lieu entre le pouvoir arbitraire qui veut tout aſſervir, & les efforts d'un Peuple libre qui ſe refuſe à l'eſclavage.

Il eſt impoſſible qu'une ſemblable criſe ne produiſe pas une fermentation générale ; les Loix ſans pouvoir ne ſont plus reſpectées ; la diſcorde, ſuite néceſſaire de l'anarchie, rend le retour au bon ordre, d'une difficulté extrême, & ne facilite que trop ſouvent de nouvelles tentatives contre la liberté publique. L'autorité, pour mettre à profit les mouvemens intérieurs du Corps politique, les dirige en ſens contraire, & parvient preſque toujours à les rendre funeſtes.

Malheureuſement l'Etat monarchique offre à cet égard de grandes facilités. Comme dans un pareil Gouvernement, des lignes de démarcations plus ou moins ſenſibles ſéparent les différentes claſſes de Citoyens, il n'eſt que trop aiſé de les armer les unes contre les autres.

Pour remplir ſon objet, l'autorité s'adreſſera aux claſſes qui n'occupent pas le premier rang dans l'ordre ſocial ; elle leur dira : Ne voyez-vous pas que ceux qui ſe ſont interpoſés entre vous & moi, n'avoient d'autre but que de conſerver leurs prérogatives, pendant que je ne ſongeois qu'à faire diſparoître des inégalités choquantes pour le plus grand nombre ? Elevez-vous contre ces humiliantes diſtinctions ; attaquez ces ambitieux Ariſtocrates, & repoſez-vous ſur moi du ſoin de vous rendre heureux,

en maintenant cette égalité primitive, à laquelle tout être penſant doit aſpirer.

O preſtige inconcevable ! Incalculable pouvoir de l'amour - propre & de la jalouſie ! A peine cette trompeuſe & groſſiere amorce a-t-elle été préſentée, à peine ces décevantes paroles ont-elles été entendues, qu'on oublie qu'elles partent de cette même autorité qui vouloit, il n'y a qu'un moment, renverſer nos Loix, anéantir notre conſtitution, enchaîner notre liberté, de la même autorité, au nom de laquelle des Citoyens de tous les ordres ont été chargés de fers, & qui a fait couler le ſang des Peuples.

Et c'eſt à cette voix que vous obéiriez ! & c'eſt au ſignal que vous donnent de vils émiſſaires, que vous conſentiriez à vous armer de torches ardentes pour incendier l'édifice que tous vos efforts ont eu tant de peine à conſerver !

Pouvez-vous vous diſſimuler que les moyens qu'on emploie, n'ont d'autre objet, en jetant la diviſion parmi vous, que de détruire votre conſtitution ? La nature des démarches qui ont été ſuſcitées, ne prouve-t-elle pas, juſqu'à l'évidence, cet odieux projet ? En effet s'eſt-on borné à réclamer des exemptions ou des prérogatives perſonnelles ? N'appelle-t-on pas contre la conſtitution même, une autorité qui, ne tendant qu'à s'accroître, eſt prête à ſaiſir le premier moment favorable pour envahir votre liberté ? Et comme ſi l'on avoit craint que les trois Ordres réunis ne parvinſſent, par une diſcuſſion amiable, à terminer leurs différends, n'a-

t-on pas fait propofer à l'un d'eux de fe fequeftrer de l'Affemblée Nationale, jufqu'à ce que les deux autres Ordres fe conformaffent à la loi impérieufe qu'on veut leur dicter ?

Songez fur-tout, mes chers Concitoyens, que les ennemis de la chofe publique ont une grande vengeance à exercer contre une Province qui, forte de fon union & de fes droits, s'eft oppofée au torrent qui alloit tout entraîner ; contre un Ordre, qui, dans tous les temps, s'eft montré le plus zélé défenfeur de la liberté nationale. Ouvrez les yeux fur le plan d'attaque dirigé contre vous ; frémiffez en penfant qu'après vous avoir divifés, après avoir anéanti, ou même modifié votre conftitution, il ne reftera plus qu'un pas à faire pour opérer votre ruine totale. On armera contre vous les Provinces qui n'ont pas été affez heureufes pour conferver la conftitution primitive de la Monarchie. Plaçant dans leur bouche les argumens qu'on vous a fuggérés contre vous-mêmes, on mettra en jeu les paffions qui vous agitent aujourd'hui, &, dénués des forces qui, jufqu'à ce moment, vous ont fervi de fauve-garde contre de femblables entreprifes, vous ferez facilement réduits au niveau des Provinces les plus maltraitées. Qui pourra vous préferver alors de cet impôt funefte (la Gabelle, puifqu'il faut l'appeller par fon nom) (1), plus terrible pour la Bretagne, que tous les impôts réunis ?

---

(1) Allufion à ce vers de la Fontaine, dans la Fable des Animaux malades de la pefte ; la pefte, puifqu'il faut l'appeller par fon nom.

Il eſt ſans doute affreux d'avoir à annoncer d'auſſi effrayantes vérités ; mais il faut les dire avant que le mal ſoit devenu ſans remede.

Il en eſt temps encore, mes chers Concitoyens, il ne tient qu'à vous que la Patrie ne ſuccombe pas ſous cette infernale machination. Ne perdez pas de vue que c'eſt à notre union que nous devons un meilleur ordre de choſes, & qu'elle ſeule peut le maintenir ; en un mot, ne détruiſez pas vous-mêmes votre propre ouvrage ; & ſi ces motifs ne ſont pas aſſez puiſſans pour arrêter le mouvement qu'a ſçu vous donner une impulſion étrangere, ſongez que le bonheur public n'eſt pas encore aſſuré ; ne troublez pas le grand œuvre auquel ſeul nous pouvons eſpérer d'en être redevables ; ſuſpendez vos attaques contre ceux qui veulent concourir avec vous à la réforme des abus dont vous continueriez d'être les victimes ; enfin ſi les hommes qui ſe ſont dévoués à la Patrie, ne doivent plus compter ſur votre reconnoiſſance, ne cherchez pas du moins à éteindre en eux le deſir qu'ils ont de voir s'établir un ordre de choſes qui puiſſe garantir à jamais la sûreté individuelle & la liberté publique.

La politique a toujours mis en uſage les moyens qu'on emploie aujourd'hui pour vous donner le change. Dans tous les temps, dans tous les Gouvernemens, on a cherché à capter la bienveillance de la multitude, ſoit en flattant ſa vanité, ſoit en paroiſſant vouloir améliorer ſon ſort. C'étoit tantôt contre les riches qu'on ſoulevoit les pauvres à Rome ; on propoſoit alors l'abolition des dettes, le partage

des terres; tantôt c'étoit à la Noblesse qu'on s'attaquoit; on engageoit le Peuple à prétendre à toutes les dignités patriciennes. Ces divisions mirent plusieurs fois la République à deux doigts de sa perte, parce qu'elles menent toujours ou à l'anarchie, ou bien au despotisme.

« Tous les Peuples de l'Europe ont eu des » Dietes ou des Assemblées Nationales qui possédoient la puissance législative, & les Princes » n'étoient que les exécuteurs de la Loi; mais » je vois constamment dans leur Histoire, qu'un » des principaux moyens qu'on a employé pour » établir le pouvoir arbitraire, ç'a été de jeter » des germes de division dans chaque Ordre » de l'Etat. Par-là chaque Ordre a perdu la » force qui lui est propre, & a succombé, parce » qu'il est devenu incapable de résister à ses » ennemis ». C'est ainsi que s'explique dans son Ouvrage de la Législation, l'Abbé de Mably, le Sçavant qui, dans ce siecle, a mieux connu l'Histoire & ses rapports avec les Loix.

Dès que les Communes formerent un troisieme Ordre dans les Assemblées de la Nation, sous Philippe-le-Bel, ce Prince chercha à opposer les différens Ordres les uns aux autres, & ne craignit plus d'assembler les Etats-Généraux. « Philippe-le-Bel, dit l'Abbé de Mably, » dans ses Observations sur l'Histoire de France, » étoit d'ailleurs témoin des divisions qui ré- » gnoient entre le Clergé, les Seigneurs & les » Communes. Il jugea qu'occupés plus que ja- » mais de leurs anciennes haines qu'il avoit fo- » mentées, ils ne se rapprocheroient les uns » des autres, dans l'Assemblée des Etats, que

» pour se haïr davantage, & il espéra de les » gouverner sans peine par leurs passions ». C'est en semant de semblables germes de division, que le Gouvernement est venu à bout de rendre peu profitables pour les Peuples presque toutes les Assemblées Nationales, lorsqu'il a été contraint de les convoquer.

En 1614, « la Cour jugea qu'il n'y avoit pas » de meilleur expédient, que de mettre de la » division entre les trois Ordres des Etats, & » de rendre l'Assemblée la plus tumultueuse » qu'il se pourroit.

» On s'avisa d'engager le Clergé & la Noblesse » à proposer des articles de réformation, & des » Réglemens auxquels le Tiers-Etat auroit de la » peine à consentir; & comme on ne doutoit pas » que le Tiers-Etat ne proposât aussi des choses » dont le Clergé & la Noblesse ne s'accommoderoient nullement, la Cour jugea bien que les » trois Chambres ne pourroient prendre aucune » bonne résolution de concert, à cause de leurs » intérêts différens, & de leurs contestations; » qu'il seroit facile de congédier les Etats, qui » se lasseroient d'eux-mêmes, & de leurrer tout » au plus le Peuple de quelque espérance vague » & incertaine de réformation. Les Ministres » conduisirent leur intrigue avec tant d'habileté, » que les choses arriverent en effet comme ils » l'avoient projeté (1) ».

---

(1) Histoire de Louis XIII, & Histoire de France, par Mezerai, tome VII.

Dans cette Aſſemblée de 1614 (1), dit M. de Landine, « les conteſtations particulieres » détruiſirent l'accord général. Les opinions diſcu- » tées avec paſſion furent ſoutenues avec plus » d'enthouſiaſme que de zele ; & le bien public » échappa dans la confuſion des intérêts perſon- » nels, des demandes & des projets ». Dieu veuille que cet Auteur n'ait pas fait d'avance l'Hiſtoire des Etats-Généraux de 1789 !

Si nous examinons ce qui s'eſt fait depuis deux ans, pour mettre la diviſion entre les différentes claſſes de Citoyens, cet examen nous fera connoître & apprécier les auteurs des conteſtations qui ſe ſont élevées parmi nous, & nous mettra à même de prévoir, pendant qu'il en eſt encore temps, les ſuites funeſtes qu'elles auront pour la tenue des Etats-Généraux annoncés en 1789, & pour la conſtitution particuliere de cette Province.

Dès l'ouverture de l'Aſſemblée des Notables en 1787, M. de Calonne s'éleva « contre l'iné- » galité générale dans la répartition des ſubſides, » & l'énorme diſproportion qui ſe trouve entre » les contributions des différentes Provinces, » & entre les charges des Sujets d'un même Sou- » verain..... contre les abus des privileges pé- » cuniaires, les exceptions à la loi commune, » qui ne peuvent affranchir une partie des Con- » tribuables, qu'en aggravant le ſort des autres ». Ces abus étoient ſoutenus par l'intérêt, le cré-

---

(1) Hiſtoire des Aſſemblées Nationales, par M. de Landine.

dit, la fortune, & d'antiques préjugés que le temps semble avoir respectés. *Leur existence pese sur la classe productive & laborieuse.* Tout le monde connoît aujourd'hui l'administration de ce Ministre dissipateur, ses profusions scandaleuses; on peut juger s'il étoit véritablement sensible aux abus dont *l'existence pese sur la classe productive & laborieuse.*

Le projet de soulever les Citoyens contre les Citoyens, les Ordres les uns contre les autres, les Provinces contre les Provinces, pour les subjuguer toutes, se manifesta de plus en plus, à mesure que M. de Calonne développa ses différens projets à l'Assemblée des Notables. L'avertissement qu'il répandit avec profusion dans tout le Royaume, qu'il fit publier par les Recteurs de la Capitale, dévoila complettement ses vues.

M. l'Archevêque de Sens, qui succéda à M. de Calonne, avoit attaqué son administration; mais il en vouloit à sa place beaucoup plus qu'à ses principes. Des Edits bursaux, aussi désastreux que ceux qui avoient causé la chûte du précédent Ministre des Finances, furent présentés à l'enregistrement des Cours supérieures. La résistance insurmontable qu'elles y opposerent, firent concevoir l'odieux projet de les détruire. Six Edits, qui tendoient tous, disoit-on, *au bonheur* des Peuples, furent enregistrés à main armée, sans examen préalable. Le simple Peuple jugea facilement que si les nouvelles Loix avoient dû faire son bonheur, le mystere n'en eût pas précédé l'enregistrement, la violence la plus odieuse & la plus inouie ne l'eût

pas accompagné. On ſentit qu'on vouloit faire ſuccéder aux Loix le deſpotiſme qui peſe ſur toutes les claſſes des Citoyens, mais bien plus encore ſur la claſſe la plus foible.

En déployant l'appareil de la violence, on avoit révolté tous les eſprits, jeté l'effroi dans tous les cœurs. On s'en apperçut; on eut recours à l'artifice. Nuls moyens de ſéduction ne furent épargnés pour gagner le Peuple, tandis qu'on cherchoit à intimider les premiers Ordres de l'Etat, & tous les Corps de Magiſtrature.

Pour prévenir les réclamations des Provinces qui avoient des privileges particuliers, & les ſéparer de l'intérêt commun, on paroiſſoit vouloir conſerver tous leurs droits : on en demandoit les preuves, mais c'étoit pour n'y avoir aucun égard.

On défendoit *à toutes perſonnes, notamment aux Corps de Magiſtrature..... à tous Corps, Communautés, &c. de faire des proteſtations* contre les nouvelles Loix, *à peine de forfaiture & de perte de tout état, charge ou commiſſion & emploi militaire & civil :* on affichoit dans tous les coins de la Province, & on faiſoit dire aux Paſteurs dans la Chaire de vérité :

« Que les vérités les plus auguſtes ont environné le Trône ; que le Roi a entendu la vérité, lorſqu'il a été ſenſible aux plaintes du Peuple gémiſſant de l'oppreſſion qu'il éprouvoit, par la multitude des privileges qu'a occaſionné la multitude des charges & des Tribunaux; lorſqu'il a mis un frein à la réſiſtance des Cours, contre toutes les opérations bienfaiſantes du Gouvernement, pour empêcher

» les charges publiques de peser d'une maniere » plus forte sur le pauvre, que sur les autres » Sujets du Roi, résistance fondée sur des mo- » tifs qui s'éloignent de l'intérêt général, & dont » l'effet reconnu est une inégalité de répartition » au préjudice du Peuple (1) ».

Une lettre circulaire fut écrite à tous les Evêques de Bretagne, dans le même esprit, pour être lue dans toutes les Paroisses, & on osa espérer qu'ils se prêteroient à cet odieux ministere. Des Commissaires furent envoyés dans les Villes & dans les Campagnes, pour semer & étendre ces germes de division. Ils vont annoncer au Laboureur simple & crédule, que l'intention du Roi est que les riches seuls paient des impôts. Leur perception souffrit en effet de grandes difficultés & des retardemens considérables; il en résulta des fraudes, qu'il fut impossible de réprimer.

La récolte des bleds paroît être moins abondante : quelques Provinces ont besoin de grains, & en tirent de la Bretagne. On sçait avec quelle inquiétude, lors même qu'il n'y a pas lieu d'en avoir, le Peuple prévoit la disette & la cherté de cette production de premiere nécessité; on augmente ses inquiétudes. Il se fait des émeutes combinées dans tous les coins de la Province; les greniers sont dévastés; les Magistrats chargés de la Police des Villes sont insultés; le sang des Citoyens est répandu. Le Militaire, destiné sans doute à procurer la sûreté publique &

(1) Arrêt du Conseil, 20 Juin 1788.

l'exécution des Loix, ne paroît plus armé que pour les détruire; il reste spectateur tranquille de ces funestes mouvemens; il refuse, sur les ordres qu'il dit avoir reçus, de prêter son ministere aux Tribunaux de Police. Les grands Propriétaires, les Gentilshommes, les premiers Magistrats sont travestis en Marchands de bled. Ces deux classes de Citoyens si justement respectées peu de temps auparavant, sont rendues odieuses à cette multitude aveugle. Une Lettre circulaire du Commissaire départi lui promet même l'impunité, si elle restitue les bleds enlevés. Quand il s'agit enfin de connoître & de punir les auteurs de ces criminelles révoltes, des ordres ministériels mettent des entraves aux poursuites du Ministere-Public.

Les besoins du Fisc, le cri général de tout le Royaume, forcent le Ministere d'annoncer pour 1789 une Assemblée générale de la Nation, dont il doit craindre la censure & les réformes, si l'union & le concert en dirigeoient tous les Membres vers un même but, le bien général du Royaume. Dès le mois de Juin 1788, on prévoit que si on suit les anciennes formes de convocation, *l'influence des différens Ordres pourroit ne pas être suffisamment balancée* (1).

Un nouvel Arrêt du Conseil convoque les Notables; on y avance que « *les élections* du

(1) Si la plupart de ces abus ont eu lieu, c'est parce qu'on n'a pas suivi les formes prescrites par les Lettres de convocation des trois dernieres Assemblées des Etats-Généraux.

» Tiers-Etat avoient été concentrées dans les » Villes principales ;. . . . que plusieurs devenues » considérables depuis l'époque des derniers » Etats-Généraux, n'eurent aucuns Représen- » tans ; . . . que les Habitans des campagnes, » excepté dans un petit nombre de districts, » ne paroissent pas avoir été appellés à concou- » rir par leurs suffrages, à l'élection des Députés » aux Etats-Généraux ; que les Municipalités » des Villes furent principalement chargées des » élections du Tiers-Etat ; . . . que l'Ordre du » Tiers fut presque entiérement composé de » personnes qualifiées nobles dans les procès- » verbaux de la derniere tenue ». On *y a de plus* demandé aux Notables, si *les personnes qui sont aux gages des Seigneurs Ecclésiastiques ou Laïcs, ou dans leur dépendance, de quelqu'autre maniere, cesseroient par cette raison d'être éligibles par le Tiers-Etat.*

Si on examine ces difficultés, propres sans doute à inspirer de la défiance aux différens Ordres les uns envers les autres, & qu'on les compare avec les nouvelles prétentions de quelques Membres du Tiers, on en devinera facilement l'origine ; & on connoîtra les auteurs des divisions qui nous affligent, & semblent annoncer la ruine de notre propre constitution.

Des écrits répandus avec profusion dans toutes les Provinces, ont semé par-tout les mêmes germes de division. Si ces ouvrages étoient le fruit des réflexions de bons Citoyens, ils blâmeroient l'administration des deux derniers Ministres, qui pese sans doute sur la *classe laborieuse & productive*, bien plus que des privileges, qui

qui ne ſont accordés qu'à un certain nombre de perſonnes, & n'ont que la moindre partie des impôts pour objet: on trouveroit dans ces écrits des précautions indiquées pour que le Royaume ne ſoit pas replongé dans l'abîme de maux qui fait le malheur de tant de millions d'hommes au-dedans, & lui a fait perdre toute conſidération au-dehors. Il eſt donc aiſé de reconnoître la main qui répand de ſemblables ouvrages.

Enfin, ce ſont les Corps, qui ſont dans la main du Commiſſaire départi, qui ont fait les premieres démarches. Ses Agens connus ont joué un rôle important dans toute cette affaire. C'eſt toujours ſur le modele des Aſſemblées Provinciales, qu'on doit former les Etats-Généraux.

Il eſt avéré de plus, que le parti dominant dans le Conſeil, tient toujours au ſyſtême qui a néceſſité le renvoi des deux Miniſtres, ſans leur ôter l'influence qu'ils ne méritoient pas d'y conſerver: influence trop bien prouvée par les faveurs dont on les a comblés, & par la protection qu'on leur accorde contre les Loix & la Nation qui réclament leur jugement. Il eſt donc facile de voir d'où viennent les diviſions qui arment de bons Citoyens les uns contre les autres, & de prévoir les maux qu'elles nous préparent.

Daignez, ô mes chers Concitoyens, dans une circonſtance auſſi critique, écouter les conſeils qu'un homme célebre (1) donnoit à ſes Com-

---

(1) Jean-Jacques Rouſſeau. (Lettres de la Montagne).

patriotes : « Mais ſur-tout ; leur diſoit-il, réu-
» niſſez-vous tous ; vous êtes perdus ſans reſ-
» ſource, ſi vous reſtez diviſés ; & pourquoi le
» ſeriez-vous, quand de ſi grands intérêts com-
» muns vous uniſſent ? Comment dans un pareil
» danger, la baſſe jalouſie & les petites paſſions
» oſent-elles ſe faire entendre ? valent-elles qu'on
» les contente à ſi haut prix ? & faudra-t-il que
» vos enfans diſent un jour en pleurant ſur leurs
» fers, voilà le fruit des diſſentions de nos
» peres ! »

Dii, talem avertite caſum.

F I N.